

Compte rendu du conseil municipal du 26 mai 2014 - 19 h 00

Présents : Tous les membres du conseil, sauf M. J.P. POTRON excusé (pouvoir à Mme F. Gay)

M. Le Maire ouvre la séance en officialisant la constitution du comité des fêtes. Il présente les membres de son bureau : Président M. Axel LALUC, vice-présidents : Mme Magali DESPRES, M. Jean-Pierre DUBARD, trésorier : Mme Vanessa LASCIALFARE, trésorier adjoint : Pascal POYEN, secrétaire : Martine ZIEGELMEYER.

Premières missions :

- Organisation de manifestations durant la coupe du monde de football : retransmissions des 2 premiers matchs de l'équipe de France + la finale.
- Organisation du 14 juillet.

M. le Maire remercie toutes les personnes qui ont pris cet engagement.

M. Le Maire remercie tous les bénévoles (2 000 pieds de fleurs plantés en une journée) : challenge, obtenir une fleur pour le village. Le fleurissement de la commune sera évalué par le Conseil Général de la Côte d'Or et par un deuxième jury régional

PLU

Rappels sur la réunion publique du 14 mai. Réunion suivie par une assistance nombreuse. De nombreuses questions ont été posées. M. Le Maire rappelle la délibération prise par le conseil Municipal le 22 juin 2009. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **PRECISE** les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, à savoir :
 - prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires ainsi que les prescriptions du SCOT du Dijonnais, qui n'existaient pas en 2009, notamment au regard des objectifs de modération de la consommation d'espaces et de densification,
 - préserver le patrimoine environnemental et paysager et protéger les espaces agricoles et forestiers,
 - permettre à la commune de MESSIGNY-ET-VANTOUX de développer son habitat, afin d'accueillir sa population tout en préservant l'authenticité du village,
 - permettre le maintien et l'amélioration des dessertes des nouveaux quartiers avec le bourg, ainsi que l'évolution et l'accueil des activités artisanales et commerciales.

Rythmes scolaires

Mme Céline PICCIONE, adjointe aux Affaires scolaires et sociales, présente ce qui a été proposé par la Commission Affaires Sociales de la Communauté de Communes. Elle résume les différents échanges et la situation actuelle. M. Le Maire présente les rythmes scolaires alors proposés au vote du conseil :

- matinée 8 h 50-11 h 50 (lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi)
- après-midi : 14 h-17 h (lundi et jeudi)
- après-midi : 14 h-15 h 30 (mardi et vendredi)

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les rythmes scolaires proposés.

Le conseil communautaire se réunira le 16 juin 2014 pour débattre et adopter les règlements, tarifs et programmes proposés par la Com. Com. pour les activités

périscolaires à la rentrée de septembre 2014. Ces documents seront distribués aux familles dans la foulée pour une période de pré-inscription de 15 jours avant les vacances d'été.

Voiries - rappel des travaux :

- **Rue Bochot** : suppression grilles avaloirs, pose caniveaux, trottoirs, enrobés,
- **Ruelle au Pauvre** : enrobés, trottoirs.
- **Chemin du Meix Arcan** : enrobés + 3 places de parking, partie en bicouches.
- **Rue des Murgers** : enrobés, partie en bicouches.

Ces travaux ont été prévus et votés au budget 2014. 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 mai 2014. Le cabinet Mornand a aidé à vérifier la fiabilité des offres (maitrise d'œuvre). La décision découle des critères suivants : le prix rentre pour 70%, le planning pour 20%, le mémoire technique pour 10% de la décision. M. Le Maire lit le PV de la commission, qui propose d'accorder le marché à l'entreprise Roger-Martin pour un montant de 112 628.00 € HT. La délibération est adoptée à l'unanimité. Une demande de subvention a été demandée au Conseil Général (15-20%). Réponse attendue fin juin. Travaux prévus pour la deuxième quinzaine de juin.

Demande de travaux supplémentaires :

- Pose de trottoirs à l'entrée du village venant de Val-Suzon sur la gauche.
- Demande formulée par le département : imperméabilisation des trottoirs rue de la Maladière (au niveau du coude du Suzon où le mur a été consolidé).
- Entrée rue du stade : bouche eau pluviale à relever, affaissement des caniveaux.
- Ralentisseur de la rue du stade.

Réseau d'eau

En vue de l'ouverture de nouveaux terrains : l'extension des réseaux d'eau potable et d'eaux usées est à prévoir. L'idée serait de confier la maitrise d'œuvre à un seul cabinet. Un cabinet gère déjà le dossier eaux usées.

M. Le Maire propose ce cabinet, le cabinet Merlin (Dijon) : 7 930 € HT (estimation).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délégations au Maire

- Compétence pour les marchés publics (procédure adaptée). M. Le Maire a délégué si les crédits sont inscrits au budget et < 10 k€ HT (la somme aurait pu, juridiquement, monter à 80 k€). Au-delà de 10 k€ une délibération du conseil devra être prise.
- La Maire peut fixer jusqu'à 500 € les tarifs de voiries (marché *etc.*), arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux, créer des régies comptables des services municipaux (bibliothèque), passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes, délivrer et reprendre des concessions dans les cimetières, accepter des dons et Legs, aléner des biens (valeurs < 4 100 €), décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans, fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts, décider de la création de classes, fixer les reprises d'alignement, autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Les délégations sont adoptées à l'unanimité.

Subventions municipales

Associations	2013	2014
ASCMV	4 300	4400
Comité de Jumelage	1050	1100
Amitié Loisirs	340	350
Anciens combattants	210	215
ADMR	380	390
UD	125	128
Mutuelle nationale territoriale	90	95
Association foncière	1133	1160
Total	7 628	7838€

Admission en non-valeur pour taxe d'urbanisme

Propriété QUINTAR Pierre (vendue aux enchères), taxe TLE non payée (5 allée du Bois de Grancey)._Abandon de créances. Toutes les poursuites ont été menées sans succès.

Montant restant dû : 3 481 €. Irrécouvrable. Adopté à l'unanimité.

Location du logement communal

Logement 4 place de l'Eglise au-dessus de la boulangerie._La commission Scolaire et Sociale a examiné la candidature de Melle Sarah Dirand, et préconise de retenir cette candidature (caution des parents). Le loyer est de 260 €, le bail de 6 ans.

Adopté à l'unanimité.

Projet de plateforme de concassage sur Asnières lès Dijon - SA GUINTOLI

Projet basé sur la commune de Dijon : Broyage, pulvérisation, mélange de pierres, criblage, pulvérisation : déchets non dangereux inertes. Puissance 500 kW. Station de transit de produits minéraux : 10 000 m³. Avis de la Commission des Installations Classées favorable. Le 7 avril 2014, la commune d'Asnières lès Dijon a émis un avis défavorable.

La commune de Messigny et Vantoux est sollicitée pour donner son avis (périmètre proche). M. Le Maire propose, pour des raisons de proximité (champ Pourceau), en raison des nuisances, d'émettre un avis défavorable. Adopté à l'unanimité.

Jury d'assises

10 habitants doivent être choisis (tirés au sort sur la liste électorale)

NOFERI Olivier

LAFORET Romain

DEMAY Alice

BUGEON Juliette

FRICOT Anne-Marie épouse IUND

LUDINARD Jean-Michel

DOY Evelyne (DOUVIER)

TIRION Antony

GALLAND Aurélien

MACHADO Marius

Information sur le terrain communal possiblement à vendre Lechenet (kinésithérapeute)

Terrain de 1390 m² : podologue, orthophoniste, pédicure (cabinet dentiste ?)

Terrain en zone AUE (Economique), prix de l'ordre de 60 €/m².

Terrain en limite de la zone AU et contre la coulée piétonne. Une jonction de 44 m est nécessaire (assainissement) + conduites d'eau. Devis demandés à la Lyonnaise des eaux.

Désigner un correspondant défense

M. Mathieu Leclerc est proposé et accepte.

Questions diverses

- Dégradations importante du clocher : étanchéité de la lucarne, + champignon dans la charpente, infiltrations par forte pluie.
Défauts constatés lors du démoussage du toit.
Devis demandé à l'entreprise Carillon (Messigny-et-Vantoux). Un autre devis sera demandé.
- Devis de couverture anciennes classes : 39 601 €. Entreprise Carillon. Mis en attente. Un autre devis sera demandé.
- Etanchéité de la cabane de chasse (toit terrasse) : 6 498,10 € TTC, entreprise Somez (Ruffey les Echirey). Courrier de la société de chasse des Hautes Montagne (président M. Sylvain Tortochot). Mis en attente. Un autre devis sera demandé.
- Ateliers communaux non clôturés. M. Serge Ressay, adjoint aux Travaux, propose de les clôturer pour notamment empêcher l'accès aux enfants (sécurité). Coût : 2 400 € de grillage rigide (1 m 93 de hauteur). Les employés communaux poseront cette clôture. Projet accepté.
- Clôture de la Mare : M. Serge Ressay propose de monter une lisse en bois pour couper l'accès côté jeux, ceci afin de limiter l'accès à la mare (sécurité des enfants). Projet accepté.
- Panneau d'affichage électronique : informations diverses.
M. Alain Duvert, 1^{er} adjoint, présente le principe et les devis obtenus.
Exemples à Chevigny Saint Sauveur et Is/Tille.
197€ /mois location + maintenance (simple face) : location pour 7 ans.
Le dossier est mis en attente.
- Proposition de Mme Monique Edmond de couper les éclairages publics une partie de la nuit. M. Jean-Luc Couturier rappelle que les axes principaux menant au parc de Santé doivent rester allumés (accès des services de secours si nécessaire) et que l'éclairage du village est organisé par quartier. La demande sera mise à l'étude.
- Mme Françoise Gay signale que les chemins communaux sont plus sales que d'habitude. Une opération nettoyage pourrait être proposée *via* les écoles.
- M. Jean-Luc Couturier signale que M. LACROIX, ferme du Chêne demande l'entretien de son chemin.
- Mme Céline Piccione expose une demande du club de foot, le 22 juin, de mise à disposition du Mille-Club pour organiser son repas de fin d'année. Après vérification des disponibilités la demande est acceptée.
- Mme Dominique Roussin expose la demande de Mme LAUNOY "Maison Age de Vie". M. Le Maire rappelle la position de la mairie à ce sujet : en l'absence d'une demande explicite d'un promoteur, ce projet n'est pas à l'ordre du jour.

- Mme Nadine Millot propose d'inviter en début d'automne des Professeurs d'Université, spécialistes des ondes électromagnétiques et coutumiers des conférences sur leurs éventuels effets (Prof. D. Stuerger et Prof. P. Pribetich), ceci afin d'ouvrir ou non un débat sur le déplacement de l'antenne relais du plateau de la mare.
- Tournoi de foot : offrir des coupes.

La séance est levée à 21 h 45 mn.

Le Maire,
Vincent LEPRETRE